



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration

Session annuelle

Rome, 10-14 juin 2019

Distribution: générale

Point 5 de l'ordre du jour

Date: 28 mai 2019

WFP/EB.A/2019/5-D/Rev.1

Original: anglais

Questions de politique générale

Pour examen

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Point sur le rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective

Résumé

En 2018, les crises prolongées en cours sont demeurées un facteur important d'insécurité alimentaire. Le PAM et ses partenaires se sont attachés à faire face ensemble aux problèmes d'insécurité alimentaire en mettant en œuvre des programmes de secours d'urgence et de renforcement de la résilience et en renforçant les capacités de préparation et d'intervention rapide des gouvernements et des partenaires locaux. En participant aux travaux du Comité permanent interorganisations et en assumant ses responsabilités de chef de file, seul ou avec d'autres organismes, des modules mondiaux de la sécurité alimentaire, des télécommunications d'urgence et de la logistique, le PAM a contribué à la coordination des interventions en appuyant les estimations conjointes des besoins ainsi que la planification et l'exécution de stratégies collectives. La signature d'un engagement commun par le PAM, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires sur l'élaboration de systèmes communs d'assistance monétaire inclusifs est une réalisation digne de mention.

En 2018, les appels coordonnés lancés par les Nations Unies et les plans d'intervention en faveur de réfugiés se sont chiffrés à 24,93 milliards de dollars É.-U. pour venir en aide à 97,9 millions de personnes. Ces chiffres confirment la tendance observée depuis 10 ans, à savoir une progression régulière des besoins de financement et du nombre d'appels. En 2018, les opérations du PAM représentaient 30 pour cent des appels mondiaux, qui ont permis de mobiliser 14,58 milliards de dollars, soit 60 pour cent de la somme requise. Depuis cinq ans, le déficit de financement s'établit à 40 pour cent.

Coordonnateurs responsables:

Mme G. Jerger
Directrice
Bureau de Genève
courriel: gordana.jerger@wfp.org

M. B. Lander
Fonctionnaire principal chargé des partenariats extérieurs
courriel: brian.lander@wfp.org

En mai, le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies a adopté à l'unanimité la résolution 2417, qui condamne l'utilisation de la famine comme méthode de guerre. En décembre, l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé le Pacte mondial sur les réfugiés et le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

En 2018, le système d'action humanitaire collective a continué d'évoluer. Le Comité permanent interorganisations a entamé un examen de ses structures en vue d'optimiser l'appui global fourni aux opérations sur le terrain. Les chefs de secrétariat des organismes membres du Comité ont entériné cinq priorités stratégiques pour 2019-2020: interventions opérationnelles, inclusion et responsabilité, action collective de sensibilisation, collaboration entre acteurs de l'aide humanitaire et du développement, et financement de l'action humanitaire. En novembre, ils ont approuvé le protocole d'activation d'une intensification à l'échelle de tout le système, qui remplace le protocole utilisé pour déclencher des interventions de niveau 3.

Tout au long de l'année, les chefs de secrétariat se sont attachés à renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement et l'abus sexuels de la part des travailleurs humanitaires, moyennant la responsabilité et l'encadrement collectifs, en particulier à l'échelle des pays.

Le PAM a également intensifié sa collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en signant un additif relatif au partage des données au mémorandum d'accord global signé en 2011 par les deux organismes. Ce nouvel additif vient compléter celui qui porte sur la collaboration en matière de transferts de type monétaire et l'élaboration de principes communs en matière de ciblage et d'une stratégie conjointe visant à encourager l'autosuffisance et la résilience des réfugiés et des populations hôtes.

Projet de décision*

Le Conseil prend note du document intitulé "Point sur le rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective" (WFP/EB.A/2019/5-D/Rev.1).

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

I. Contexte mondial

1. En 2018, les conflits, l'insécurité, la variabilité du climat et les phénomènes climatiques extrêmes ainsi que les troubles économiques ont été les causes principales de l'insécurité alimentaire. Plus de 113 millions de personnes ont souffert de faim aiguë, et 143 millions de plus risquent de se retrouver en situation de crise, voire pire – phase 3 ou plus du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire –, en cas de perturbation ou de choc¹.
2. La vie quotidienne de millions de personnes s'est vu perturbée par un conflit ou une situation d'insécurité prolongés qui ont limité leur accès aux aliments de première nécessité et à d'autres formes d'assistance humanitaire. Ce fut notamment le cas dans le nord-est du Nigéria, en République arabe syrienne, en République démocratique du Congo, au Soudan du Sud et au Yémen.
3. Au début de 2018, le PAM gérait simultanément six interventions d'urgence internes de niveau 3 et six de niveau 2, dont la plupart résultaient de conflits prolongés. Ces crises ont entraîné des niveaux de famine sans précédent. Au Yémen, quelque 20 millions de personnes se sont retrouvées en situation d'insécurité alimentaire, ce qui constituait la crise alimentaire de loin la plus importante de l'année. Alors que le conflit en Syrie entrait dans sa huitième année, le PAM a continué de venir en aide à 3,5 millions de Syriens dans leur pays et à 1,5 million de réfugiés vulnérables dans les pays avoisinants. Au Soudan du Sud, la gravité et la propagation de la faim étaient alarmantes alors que, du fait de la prolongation du conflit et de l'effondrement de l'économie, plus de la moitié de la population avait urgemment besoin d'une assistance alimentaire et d'un appui aux moyens d'existence.
4. Les déplacements forcés étaient une autre cause de la faim. La crise des Rohingyas, au Myanmar, a été la crise de réfugiés dont l'évolution a été la plus rapide au monde; on estime en effet que 738 000 personnes sont arrivées à Cox's Bazar, au Bangladesh, entre août 2017 et décembre 2018. La quasi-totalité des populations déplacées a reçu une assistance alimentaire. Compte tenu de la situation qui règne au Venezuela, une plateforme régionale de coordination interorganisations a été mise en place afin de garantir une intervention cohérente et coordonnée pour faire face aux besoins des plus de 3 millions de réfugiés et de migrants qui avaient quitté le pays à la fin de 2018.
5. Les catastrophes naturelles et le changement climatique ont acculé 29 millions de personnes dans une situation d'insécurité alimentaire aiguë en 2018, surtout en Afrique. En Amérique centrale, la sécheresse a eu des conséquences significatives pour la sécurité alimentaire des communautés vivant dans le couloir de la sécheresse.
6. Dans certains cas, conflit et variabilité du climat allaient de pair, notamment en Afghanistan, où les déplacements causés par le conflit et la grave sécheresse ont touché près de 10,5 millions de personnes en milieu rural. Dans le même temps, le Sahel a connu sa pire période de soudure depuis quatre ans, qui, venant s'ajouter au conflit et à l'insécurité, a augmenté le niveau d'insécurité alimentaire dans toute la région.
7. En 2018, les plans d'aide humanitaire visaient 97,9 millions de personnes et, en fin d'année, les besoins de financement atteignaient 24,93 milliards de dollars. Les appels lancés ont été financés à hauteur de 14,58 milliards de dollars. Malgré ce niveau de financement record, le déficit de financement est resté au niveau de 40 pour cent, tout comme pour les cinq dernières années.

¹ Rapport mondial sur les crises alimentaires 2019 (établi à partir de données de 2018), <https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000104035/download/>.

II. Processus mondiaux

Résolution 2417 du Conseil de sécurité

8. En mai 2018, le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies a adopté à l'unanimité la résolution 2417, qui condamne l'utilisation de la famine comme méthode de guerre. Cette résolution établit un lien entre conflit et famine et place les populations les plus vulnérables touchées par un conflit au nombre des priorités du Conseil de sécurité. Elle demande que soit mis en place un système d'alerte rapide concernant l'insécurité alimentaire résultant de conflits armés. Elle demande par ailleurs d'accorder un accès humanitaire sans restriction et donne au Conseil de sécurité un ensemble de moyens d'action pour faire face à des situations telles que les refus illicites d'accès.
9. La résolution prévoit trois moyens d'alerter le Conseil de sécurité dans les cas où la faim est aggravée par un conflit. Elle prie le Secrétaire général de "l'informer promptement" en cas d'apparition, "dans des contextes de conflit armé, de risques de famine et d'insécurité alimentaire généralisée causées par les conflits". Les deux autres moyens prévus sont les rapports réguliers du Secrétaire général sur la situation des pays en proie à un conflit armé quand il existe un risque de famine et d'insécurité alimentaire généralisée causées par un conflit, et le compte rendu annuel sur la protection des civils, qui fera le point sur les cas de famine en rapport avec des conflits. La résolution a déjà servi à attirer l'attention sur les conséquences humaines du conflit au Soudan du Sud (en juillet 2018) et au Yémen (en novembre).
10. En collaboration avec l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le PAM encourage plusieurs activités de sensibilisation visant à faire connaître la résolution 2417 à Rome, à Genève et à New York. Ces activités portent notamment sur l'organisation de réunions formelles ou informelles avec des organismes partenaires, des spécialistes et des États membres à Genève et à New York pour examiner comment la communauté internationale peut accompagner la mise en œuvre de la résolution.

Réduire les déplacements

11. Les efforts déployés pour donner suite à la déclaration de New York de 2016 pour les réfugiés et les migrants ont porté leurs fruits en décembre 2018 avec l'adoption par l'Assemblée générale du Pacte mondial sur les réfugiés et du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Bien que ces textes ne soient pas juridiquement contraignants, ils sont l'un et l'autre considérés comme faisant date dans la mesure où ils reconnaissent l'impératif pour les États d'agir collectivement en réponse aux déplacements et de respecter les droits des réfugiés et des migrants.

Pacte mondial sur les réfugiés

12. Le PAM, la FAO et le Fonds international de développement agricole (FIDA) ont travaillé ensemble pour s'assurer que la sécurité alimentaire et la nutrition figurent comme thème distinct dans le programme d'action du Pacte mondial sur les réfugiés. Ce programme d'action énonce les mesures volontaires à prendre pour un partage des responsabilités et une coopération plus efficaces entre les États et les autres parties prenantes lors des interventions menées pour faire face à des déplacements de réfugiés de grande ampleur et à des déplacements prolongés. Le Forum mondial sur les réfugiés élaborera des indicateurs pour mesurer les progrès réalisés au regard des objectifs énoncés dans le pacte, les passera en revue et en assurera le suivi; il se réunira pour la première fois en décembre 2019 et tous les quatre ans par la suite.

Pacte mondial sur les migrations

13. Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières entend améliorer la gestion et la compréhension des migrations au niveau international, résoudre les difficultés associées aux migrations de nos jours et renforcer la contribution des migrants et des migrations au développement durable. Le PAM a suivi les négociations intergouvernementales qui ont abouti à l'adoption du pacte, s'attachant avec la FAO et le FIDA à mieux faire connaître l'incidence de la sécurité alimentaire, de l'agriculture et du développement rural sur les migrations. Pour accompagner la mise en œuvre du pacte, le Secrétaire général a établi le réseau des Nations Unies sur les migrations. Ce réseau, qu'abrite et que coordonne l'Organisation internationale pour les migrations, regroupe divers groupes de travail thématiques, régionaux et fonctionnels qui font appel au savoir-faire et aux moyens des Nations Unies. Le PAM est membre du réseau, auquel il apporte son appui compte tenu de ses capacités et de ses connaissances opérationnelles.

Débat du Conseil économique et social des Nations Unies concernant les affaires humanitaires

14. Le débat du Conseil économique et social concernant les affaires humanitaires, tenu en juin 2018, a permis d'examiner les nouvelles problématiques et les activités et a mis l'accent sur les risques inhérents aux interventions humanitaires et les possibilités qu'elles offrent. Étant donné que le nombre et l'ampleur des crises humanitaires ne cessent de croître, les États membres, les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales (ONG) et la société civile ont réclamé des mesures et des solutions politiques, des analyses collectives et des réponses coordonnées. Trois grands thèmes sont ressortis de ce débat: la nécessité d'une meilleure information pour mobiliser des fonds compte tenu de l'écart grandissant entre les besoins et le niveau de financement; la réaffirmation par les dirigeants des Nations Unies de leur engagement en faveur d'une action décisive pour prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement et l'abus sexuels de la part des travailleurs humanitaires; conformément aux objectifs de développement durable (ODD), la volonté de ne laisser personne de côté, en accordant une attention particulière aux femmes, aux jeunes et aux handicapés.

III. Action collective

Comité permanent interorganisations

15. En 2018, le Comité permanent interorganisations a entamé un examen de ses structures et de ses méthodes de travail afin de s'assurer qu'elles sont le plus adaptées possible à ses objectifs et qu'elles permettent d'appuyer de façon optimale les opérations sur le terrain. Au cours de cette période, les activités des équipes spéciales thématiques se sont poursuivies de façon à fournir un appui interorganisations constant dans les domaines du financement de l'action humanitaire, de la responsabilité à l'égard des populations concernées, de la protection, de la collaboration accrue entre les acteurs de l'aide humanitaire et du développement ainsi que de la sensibilisation.
16. Les chefs de secrétariat des organismes membres du Comité se sont rencontrés à deux reprises dans l'année pour examiner la situation préoccupante de certains pays et les efforts mis en œuvre pour renforcer l'action humanitaire collective. Le Directeur exécutif du PAM a lancé un appel en faveur de l'intensification de l'action conjointe de sensibilisation pour ce qui est des crises humanitaires les plus complexes.

17. Le PAM a contribué à l'élaboration des cinq priorités stratégiques du Comité permanent interorganisations pour 2019-2020: interventions opérationnelles; inclusion et responsabilité; action collective de sensibilisation; collaboration entre acteurs de l'aide humanitaire et du développement; financement de l'action humanitaire. Ces priorités, qui ont été entérinées par les chefs de secrétariat, vont guider les travaux des organes subsidiaires du Comité.
18. Les mesures concernant la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement et l'abus sexuels de la part des travailleurs humanitaires figuraient en bonne place dans les priorités des chefs de secrétariat. En juin, le Coordonnateur des secours d'urgence a publié une déclaration indiquant que les chefs de secrétariat se sont engagés à adopter une approche sectorielle coordonnée de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et du harcèlement et de l'abus sexuels, en précisant leurs principales propositions pour aller de l'avant. Les chefs de secrétariat ont reconnu qu'un changement fondamental de culture était nécessaire au sein de leurs organismes, conduit par les dirigeants et donnant aux membres de leur personnel les moyens de faire part de leurs préoccupations. Ils ont engagé des ressources en vue de renforcer les systèmes, les processus et les moyens collectifs. Ils sont convenus d'actualiser le recueil de bonnes pratiques, en partageant leurs bonnes pratiques, en empêchant que les auteurs d'infractions ne passent d'un organisme à l'autre, en renforçant les moyens d'enquête dont disposent les organismes grâce à une collaboration accrue entre enquêteurs, et en créant un fonds de 1 million de dollars géré par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, afin d'octroyer rapidement des dons pour financer la conduite d'enquêtes. Pour conduire l'action systémique, développer l'encadrement commun et accroître la responsabilité collective, et faire en sorte que les membres du Comité permanent interorganisations agissent collectivement et de façon coordonnée, en particulier à l'échelle des pays, la Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a été désignée championne interorganisations de la lutte contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels durant un an, fonction qu'assumera ensuite le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.
19. En novembre, les chefs de secrétariat ont entériné le protocole d'activation d'une intensification à l'échelle de tout le système, qui remplace le système antérieur d'activation d'une intervention d'urgence humanitaire à l'échelle du système ("interventions de niveau 3") mis en place en 2012 par le Comité permanent interorganisations². Ce protocole s'applique aux crises qui surviennent brusquement et aux situations qui se détériorent rapidement; il est activé pour une période limitée de six mois et peut être reconduit une seule fois durant trois mois. L'activation de ce protocole relève du Coordonnateur des secours d'urgence, qui prend cette décision en consultant le Coordonnateur résident ou le Coordonnateur de l'action humanitaire compétent et les chefs de secrétariat des organismes membres du Comité permanent interorganisations, en s'en remettant à cinq critères: l'ampleur, la complexité, l'urgence, la capacité et le risque de ne pas pouvoir efficacement et à l'échelle requise desservir les populations touchées. L'élaboration d'un second protocole complémentaire de maintien du degré de gravité est encore à l'étude. Celui-ci serait un moyen de souligner la nécessité de renforcer la sensibilisation et de fournir des ressources lorsque les crises se prolongent, notamment celles qui demeurent préoccupantes une fois que le protocole d'intensification a été désactivé.
20. Insistant davantage sur l'appui fourni sur le terrain, le groupe de travail du Comité permanent interorganisations et le Groupe des directeurs de programmes d'aide d'urgence ont tenu une réunion conjointe au cours de laquelle ils ont examiné les priorités pour 2018-2019, passé en revue une proposition de révision du protocole relatif aux

² <https://interagencystandingcommittee.org/iasc-transformative-agenda>.

interventions de niveau 3 à l'échelle du système avant qu'il ne soit approuvé par les chefs de secrétariat (voir le paragraphe précédent) et réfléchi à la situation des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, à la localisation de la planification et des interventions ainsi qu'aux approches à long terme. Ils ont également demandé qu'il soit procédé à un état des lieux des actions menées pour venir en aide aux personnes déplacées et que l'Alliance mondiale pour la gestion des crises en milieu urbain élabore un protocole de collaboration avec les autorités locales pour les interventions exécutées dans les zones urbaines.

21. L'équipe spéciale du Comité permanent interorganisations chargée de renforcer l'articulation entre action humanitaire et développement dans le contexte de crises prolongées s'est attachée à promouvoir l'apprentissage entre les intervenants. Au sein de cette équipe, le PAM a dirigé un réseau de praticiens pour développer la collaboration entre les acteurs de l'aide humanitaire et du développement. Il a notamment à ce titre coanimé un atelier entre pairs à Dakar (Sénégal) en juin 2018. L'équipe spéciale a également organisé un atelier, animé par le PAM, dont le but était pour les membres du Comité de parvenir à une compréhension commune des éléments essentiels requis pour obtenir des résultats collectifs, auquel ont pris part l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Groupe de la Banque mondiale et des membres du Groupe chargé des bonnes pratiques d'action humanitaire. Les participants à cet atelier ont conclu que l'articulation entre action humanitaire et développement n'était pas un concept nouveau mais pourrait imprimer un nouvel élan pour renforcer la résilience et progresser vers la réalisation des ODD; le Burkina Faso et la Mauritanie étaient considérés comme de bons exemples de pays où ce concept était mis à l'essai. Des orientations élaborées sur la base de ces débats seront présentées au Comité pour approbation.
22. En 2018, le PAM et le Fonds des Nations Unies pour la population ont coprésidé le comité directeur de l'Équipe volante de spécialistes de l'égalité des sexes, établi par le Comité permanent interorganisations, et conduit les discussions et la formulation de nouveaux organes de gouvernance qui conduiraient à remplacer le comité directeur par un groupe consultatif de nature plus stratégique. Cette nouvelle architecture devrait renforcer l'efficacité et accroître les synergies entre les activités de l'Équipe volante de spécialistes de l'égalité des sexes et le projet de Capacité de protection de réserve. Le groupe consultatif est convenu de s'attacher à diversifier les compétences linguistiques des conseillers pour la problématique femmes-hommes figurant sur le fichier de l'Équipe volante.
23. La version révisée du manuel du Comité permanent interorganisations sur la parité dans l'action humanitaire a été publiée en 2018; le PAM a contribué à la formation sur le terrain qui a accompagné l'adoption des instructions figurant dans ce manuel. Un dispositif d'application du principe de responsabilité permet d'assurer le suivi des résultats collectifs des membres du Comité.
24. Le PAM a contribué à la mise au point et au lancement du marqueur de l'âge et de l'égalité femmes-hommes mis au point par le Comité permanent interorganisations; il est la première entité des Nations Unies à avoir adapté le marqueur à ses opérations, à l'aide d'une plateforme automatisée en ligne. Ce marqueur est un outil interne qui, grâce à un barème allant de zéro à quatre, montre dans quelle mesure les dimensions de l'âge et de la problématique femmes-hommes ont été prises en compte lors de la conception et du suivi des programmes du PAM, et surtout des plans stratégiques de pays. Les plans stratégiques pour la Mauritanie, le Nicaragua et le Yémen sont déjà notés 4 au regard de ce marqueur du fait qu'ils ont pleinement pris en compte la problématique femmes-hommes et l'âge au stade de la conception.

Modules mondiaux et services humanitaires communs

25. En 2018, dans le cadre des modules et des services dont il assure la conduite, le PAM a continué de tirer parti de sa forte présence sur le terrain et de son savoir-faire en matière de chaîne d'approvisionnement, permettant ainsi de mener une action humanitaire globale et rapide.
26. Le module mondial de la sécurité alimentaire, codirigé par la FAO et le PAM, a fourni un appui à 30 pays en situation d'urgence et déployé plus de 100 membres du personnel dans le monde entier pour recueillir et analyser les données fournies par les partenaires. Il a coordonné les activités de plus de 1 000 partenaires au niveau des pays, dont plus de la moitié étaient des entités nationales. En 2018, le module a représenté 34 pour cent du montant total des besoins de financement de tous les plans d'aide humanitaire (y compris les plans régionaux en faveur de réfugiés et de la résilience et les autres appels).
27. Le module des télécommunications d'urgence est intervenu en situation d'urgence dans neuf pays – au Bangladesh, en Dominique, en Iraq, en Libye, au Nigéria, en République arabe syrienne, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Yémen –, fournissant des services vitaux fondés sur les technologies de l'information et des communications et assurant la connectivité à l'intention des organismes humanitaires, et donnant aux communautés sinistrées un accès à l'information. Cela fait désormais deux ans que ce module renforce les activités de préparation dans la région Pacifique, où il aide les gouvernements à consolider leurs infrastructures des technologies de l'information et les acteurs locaux et régionaux chargés de la gestion des catastrophes à coordonner leurs principales activités.
28. Le module mondial de la logistique a participé à 13 opérations différentes en 2018 et a épaulé 606 partenaires, dont 47 pour cent étaient des ONG nationales.
29. Grâce à son réseau de six plateformes, l'Entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies a pu envoyer des articles de secours et du matériel d'urgence dans 93 pays pour appuyer 35 organisations partenaires. Des équipes d'intervention rapide ont été dépêchées au Bénin, au Kenya, en Ouganda, en République démocratique du Congo et au Tchad pour y installer des équipements, dispenser une assistance technique et former du personnel local à l'entretien du matériel, soit au total 395 jours passés sur le terrain. Le laboratoire de l'Entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies, qui est son service chargé de la recherche-développement, s'est efforcé d'améliorer l'équipement logistique et les solutions de conditionnement en adoptant des techniques plus écologiques et en réduisant le gaspillage lors de l'emballage des articles de secours.
30. Les Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies ont fourni des moyens de transport aérien vitaux sur des sites reculés dans le cadre de 16 opérations exécutées dans divers pays, notamment pour appuyer l'intervention menée pour combattre l'épidémie liée au virus Ebola en République démocratique du Congo, accéder au nord-est du Nigéria et augmenter la flotte disponible au Yémen, afin de livrer l'assistance de manière efficace et dans les meilleurs délais. Une nouvelle opération aérienne a été lancée en Libye. Au total, ces Services ont transporté plus de 350 000 passagers de 700 organisations et évacué 1 362 personnes.

Encadrement de l'action humanitaire

31. En 2018, le PAM a continué de contribuer aux réserves de coordonnateurs de l'action humanitaire et de coordonnateurs résidents des Nations Unies. Dix-huit membres du personnel du PAM remplissaient les conditions requises pour exercer les fonctions de coordonnateur de l'action humanitaire, un progrès par rapport aux 13 de 2017. Dix-neuf avaient les qualités requises pour figurer dans la réserve de coordonnateurs résidents, les membres retenus étant employés en Arménie, au Bhoutan, à Cuba, au Nigéria, en Serbie et

au Zimbabwe. Le PAM a amélioré sa communication avec ses cadres supérieurs concernant les perspectives qui s'offrent à eux au rang de directeur des Nations Unies et au-dessus, notamment grâce à un site interne dédié sur lequel le PAM signale les perspectives interorganisations de progression de carrière, renforçant ainsi sa contribution à l'encadrement de l'action humanitaire.

IV. Domaines prioritaires

Articulation entre action humanitaire, développement et consolidation de la paix

32. S'agissant de l'articulation entre action humanitaire, développement et consolidation de la paix, l'optique du PAM repose sur l'idée d'après laquelle il est indispensable que tous les acteurs adoptent une approche concertée qui favorise l'efficacité et l'efficience et tire parti de leurs avantages comparatifs respectifs afin de s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité alimentaire et de faire en sorte que l'assistance humanitaire ne soit plus une nécessité.
33. Le PAM participe aux travaux du Comité directeur conjoint visant à encourager la collaboration entre les secteurs de l'humanitaire et du développement. Établi par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre de sa réforme, ce comité entend promouvoir une cohérence accrue entre action humanitaire et développement dans le but de réduire les besoins, les risques et la vulnérabilité, en particulier lors de crises prolongées et de la transition vers un développement durable. Sous la présidence de la Vice-Secrétaire générale, il recense et diffuse les bonnes pratiques pour contribuer à cette nouvelle modalité de travail et à l'obtention de résultats collectifs. Le comité a choisi sept pays – Burkina Faso, Cameroun, Éthiopie, Niger, Nigéria, Somalie et Tchad – pour illustrer les progrès réalisés en matière d'analyse, de planification et de définition de résultats collectifs. Le PAM participe aux discussions techniques du comité, en se concentrant sur la cohérence et l'harmonisation de l'appui programmatique par le biais des structures existantes, et fournit un appui aux bureaux de pays qui participent à cette expérimentation.
34. Le PAM a travaillé avec le secrétariat du Réseau international sur les situations de conflit et de fragilité, une initiative du Comité d'aide au développement de l'OCDE. Il a ainsi contribué à la formulation d'une recommandation qui a défini une optique et une concrétisation communes de l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix, en renforçant la collaboration et la complémentarité. Cette recommandation entend favoriser une cohérence accrue entre les principaux bailleurs de fonds du monde qui financent des programmes d'aide humanitaire, de développement et de consolidation de la paix dans les situations de fragilité et de conflit.

Cycle des programmes d'action humanitaire

35. Le PAM a continué de participer au groupe de planification du cycle des programmes d'action humanitaire, sous l'égide du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, qui est chargé de revoir le cycle des programmes ainsi que les processus, les orientations et les produits s'y rapportant, afin d'améliorer la qualité des interventions humanitaires collectives. Le groupe s'est attaché à élaborer de nouveaux modèles et des instructions pratiques étape par étape relatives à l'estimation des besoins humanitaires et aux plans d'aide humanitaire; il a également passé en revue les modules/groupes sectoriels et les partenaires afin de repérer les défaillances et d'améliorer la capacité de participation au processus du cycle des programmes d'action humanitaire. Le PAM va publier en 2019 les directives internes qu'il a élaborées concernant la programmation à l'intention de ses bureaux de pays, dans lesquelles il explique le cycle des programmes d'action humanitaire, les structures de coordination, les responsabilités du PAM, les outils disponibles et les principes directeurs de participation à ce cycle.

Financement de l'action humanitaire

36. Le PAM a continué de souligner l'importance des contributions financières sans affectation particulière, qui lui permettent de lancer des interventions rapides, prévisibles et souples là où elles sont le plus nécessaires. Le PAM a également cherché à mobiliser des financements pluriannuels qui permettent de pérenniser les programmes, d'éviter les ruptures d'approvisionnement et de limiter les fluctuations des prix, en faisant en sorte que les bénéficiaires reçoivent l'assistance alimentaire sans interruption.
37. En 2018, les ressources pluriannuelles représentaient 14 pour cent de l'ensemble des contributions en faveur du PAM et leur montant s'établissait à 1,02 milliard de dollars. Le montant des contributions pluriannuelles en faveur du programme de travail du PAM pour 2019-2023 s'élevait à 1,3 milliard de dollars. En ce qui concerne les financements à utilisation souple, la tendance demeure stable, avec un montant moyen de 415 millions de dollars par an, mais elle ne suit pas le rythme de croissance global du montant total des contributions versées au PAM, de sorte que la proportion de ce type de financement a régulièrement baissé, passant de 12 pour cent en 2011 à seulement 6 pour cent en 2018.
38. Le Fonds central pour les interventions d'urgence des Nations Unies est resté une source essentielle de financement des opérations du PAM, versant 139 millions de dollars, soit 28 pour cent de ses contributions au PAM. Le PAM a ainsi pu éviter les ruptures d'approvisionnement et préserver les services humanitaires communs, notamment les services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies. Avec l'appui du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le PAM a en 2018 utilisé les financements du Fonds central pour les interventions d'urgence des Nations Unies pour financer des opérations en faveur de réfugiés dans 13 pays.
39. Les fonds de financement commun des pays jouent un rôle de plus en plus important pour financer les interventions humanitaires des organismes des Nations Unies et des ONG. En 2018, leurs contributions ont atteint un niveau record, le PAM ayant reçu 64,4 millions de dollars de 11 des 17 fonds de financement commun en activité. Ce montant représente 25 pour cent de toutes les allocations versées à des organismes des Nations Unies, mais une petite part seulement du montant total de 836 millions de dollars versé par le biais des fonds de financement commun en 2018.

Financement anticipé

40. Compte tenu des difficultés croissantes dues aux effets des événements climatiques extrêmes, le PAM privilégie l'innovation et l'intensification des programmes qui aident à réduire et à transférer les risques résultant de conditions climatiques de plus en plus aléatoires et destructrices. En 2018, dans le cadre de l'Initiative R4 en faveur de la résilience des communautés rurales, le PAM a fourni à 93 000 ménages de petits exploitants de six pays une assurance pour se prémunir contre la sécheresse et à 5 000 ménages d'éleveurs éthiopiens un dispositif novateur d'assurance du bétail, auquel il recourait pour la première fois. En parallèle, le PAM a collaboré avec 11 gouvernements pour établir des déclencheurs et des modes opératoires normalisés d'action rapide fondée sur les prévisions météorologiques afin d'atténuer les pertes d'origine climatique et les dégâts résultant des catastrophes naturelles, et donc de réduire l'ampleur des besoins humanitaires avant que de véritables situations d'urgence ne s'installent. Le PAM est également devenu un partenaire de plus en plus important des gouvernements en matière de mobilisation de financements destinés à réduire les risques liés au climat ou aux catastrophes auprès de nouvelles sources innovantes.
41. En 2018, le PAM a signé un accord-cadre d'accréditation auprès du Fonds vert pour le climat. Treize bureaux de pays du PAM ont collaboré avec leur gouvernement hôte pour élaborer des concepts de projet à soumettre au Fonds vert pour le climat et au Fonds pour l'adaptation. Les gouvernements kirghize, sénégalais et tadjik ont mobilisé 28 millions de

dollars auprès du Fonds vert pour le climat; le projet soumis par la Zambie a également été approuvé mais n'a pas encore été mis en œuvre. Le PAM a favorisé l'approbation par le Fonds pour l'adaptation de trois concepts de projet (un projet régional et deux projets de pays), d'un montant de 34 millions de dollars, pour permettre aux Gouvernements d'El Salvador et du Honduras (projet régional), du Lesotho et du Malawi d'adapter leurs systèmes alimentaires aux effets du changement climatique.

42. Le Groupe de la Banque mondiale, les organismes des Nations Unies, le Comité international de la Croix-Rouge et d'autres partenaires mondiaux ont lancé le Mécanisme d'action contre la famine, un dispositif mondial destiné à appuyer des interventions de prévention de la famine en amont, à s'y préparer et à intervenir rapidement. Son objectif est d'accroître les investissements à long terme dans la prévention de la famine et les activités de préparation et de formaliser les liens entre alerte rapide, financement précoce et dispositif d'exécution.

Coordination de l'assistance monétaire

43. En décembre 2018, les chefs de secrétariat du PAM, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du HCR et de l'UNICEF ont publié une déclaration commune sur l'assistance monétaire, dans laquelle ils s'engageaient à élaborer des systèmes communs d'assistance monétaire inclusifs.
44. Cette déclaration souligne la nécessité d'adopter une approche programmatique concertée en réalisant des études conjointes de faisabilité de l'assistance de type monétaire, en coordonnant le ciblage, en assurant un suivi commun après distribution et en établissant des mécanismes communs de réclamation et de remontée de l'information. Elle prône la mise en place d'un système commun de gestion et de suivi des données, en complément des systèmes des divers organismes et en améliorant l'interopérabilité entre eux. Elle envisage également de mettre en place un dispositif commun de transfert en passant progressivement à des appels d'offres communs pour les services financiers.
45. Le système commun d'assistance monétaire doit reconnaître l'importance de la participation des acteurs nationaux et internationaux à la conception et à l'exécution de l'assistance de type monétaire. La déclaration engage également à élargir la collaboration à d'autres partenaires. L'objectif ambitieux consistant à améliorer l'efficacité et l'efficacé des interventions de type monétaire se traduit par un programme de travail qui sera mis en œuvre en 2019 par une équipe technique conjointe. Six bureaux de pays ont été retenus pour mettre à l'essai quelques-unes, voire toutes, des mesures prévues dans la déclaration et, en 2019, les partenaires vont choisir et mettre en œuvre conjointement les activités, notamment des analyses communes et des mécanismes communs de réclamation et de remontée de l'information. En parallèle, des groupes de travail interorganisations ont été constitués au Siège pour étudier les options concernant la passation commune de marchés de services de remise d'espèces et faciliter l'interopérabilité des divers systèmes de gestion des bénéficiaires.

Estimations conjointes des besoins

46. En 2018, le PAM a testé et publié des directives sur les estimations essentielles des besoins, adoptant une méthode plus globale axée sur les ménages qui englobe de multiples secteurs tels que l'eau, l'assainissement et l'hygiène, le logement, l'éducation, la santé et la nutrition.
47. Les outils d'analyse communs du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire ont été davantage utilisés dans certains pays comme le Soudan du Sud et le Yémen, ainsi que pour élaborer le rapport mondial annuel sur les crises alimentaires et le rapport conjoint FAO/PAM sur la surveillance de la sécurité alimentaire dans les pays en conflit, qui fait le point de la situation à l'intention du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, comme le demande la résolution 2417. Le PAM a continué d'investir pour s'assurer

que tous les bureaux de pays disposent des capacités et des mécanismes requis pour utiliser l'approche prévue dans le Cadre intégré afin de réaliser des analyses de la sécurité alimentaire fondées sur des éléments factuels, crédibles et reposant sur un consensus. Le PAM a largement contribué sur le plan technique à l'élaboration d'un nouveau manuel relatif au Cadre intégré.

48. Pour la troisième année consécutive, le PAM a contribué à la rédaction du rapport sur l'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde, produit par la FAO, le FIDA, l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), qui souligne sa volonté de réaliser des estimations et des analyses en commun et précise les priorités du Programme 2030 afin de mettre un terme à la faim et à toutes les formes de malnutrition.
49. Le PAM a également eu recours à la technologie pour améliorer la couverture, la fréquence et l'ampleur des informations recueillies pour réaliser les analyses conjointes, notamment la collecte informatisée de données et l'imagerie satellitaire à haute résolution.

Préparation, alerte rapide et action immédiate

50. En 2018, le PAM a continué d'investir dans les capacités de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise et dans les activités d'alerte rapide pour toute la gamme des activités humanitaires ou de développement.
51. De façon à recenser les risques en situation d'urgence, à prévoir leurs conséquences et à se servir de ces informations pour agir rapidement, le PAM a renforcé la planification et la gestion des opérations en consolidant l'analyse intégrée des risques à l'aide d'autres moyens, notamment le système interne d'alerte et divers outils de cartographie géospatiale, en particulier l'analyse et la cartographie automatisées des catastrophes en cas de séisme ou de tempête tropicale. Il a commencé à se constituer une réserve globale de personnes mobilisables en renfort pour garantir le déploiement efficace et rapide de personnel en cas de situation d'urgence.
52. En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le PAM a codirigé le groupe de référence du Comité permanent interorganisations concernant les risques, l'alerte rapide et la préparation, qui produit le rapport sur l'état de préparation, l'alerte rapide et l'action immédiate. Ce rapport est publié deux fois par an, sur la base d'un travail collectif d'analyse réalisé par 21 partenaires. Il souligne les risques qui pourraient nécessiter une intervention multisectorielle et les domaines dans lesquels des activités préparatoires interorganisations supplémentaires pourraient s'avérer nécessaires.
53. En mars 2018, le Comité permanent interorganisations a approuvé les modes opératoires normalisés interorganisations relatifs à l'intervention rapide lors des épisodes El Niño et La Niña, qui serviront de cadre général pour les interventions rapides interorganisations afin d'atténuer et de prévenir les effets de ces phénomènes climatiques. En septembre 2018, une surveillance du phénomène El Niño a été déclenchée à la suite d'alertes indiquant qu'un épisode allait vraisemblablement se produire à la fin de 2018 ou au début de 2019.

Accès humanitaire

54. Les cofondateurs du Centre de compétences en négociations humanitaires – le Centre pour le dialogue humanitaire, le Comité international de la Croix-Rouge, Médecins sans Frontières, le HCR et le PAM – ont continué de soutenir les négociateurs en première ligne de quelques-unes des opérations humanitaires les plus difficiles, partout dans le monde. Le Centre de compétences en négociations humanitaires développe les compétences du personnel qui opère en première ligne en matière de pensée critique et encourage la réflexion stratégique sur les négociations humanitaires. La demande d'appui émanant des spécialistes de l'action humanitaire a régulièrement augmenté au cours de l'année passée. Plus de 100 membres du personnel du PAM intervenant dans le cadre d'opérations complexes ont suivi la formation du Centre relative aux négociations; le nombre de

membres du personnel formés va progresser avec le lancement du programme de formation de facilitateurs dans les divers organismes. En 2018, le centre a publié un manuel sur la négociation humanitaire en première ligne (*CCHN Field Manual on Frontline Humanitarian Negotiation*), qui promeut une approche des négociations humanitaires destinée à accroître l'accès opérationnel. La réunion annuelle de haut niveau de décembre 2018, qui a regroupé 250 participants, a souligné combien il importe d'associer les communautés touchées à la conception des interventions humanitaires et de renforcer les compétences des négociateurs en première ligne et les outils mis à leur disposition.

Responsabilité à l'égard des populations concernées

55. Le PAM a renforcé son système institutionnel d'établissement des rapports afin de mieux rendre compte des aspects qualitatifs de sa responsabilité à l'égard des populations touchées, en actualisant ses indicateurs de performance relatifs à la réception et à l'utilisation des informations communiquées par les personnes touchées. Globalement, 86 pour cent des bureaux de pays du PAM disposaient en 2018 d'un mécanisme de réclamation et de remontée de l'information, soit une augmentation de 6 pour cent par rapport à 2017.
56. Une nouvelle stratégie de collaboration avec les populations touchées et les groupes vulnérables a été élaborée en 2018. Elle sera mise en œuvre au cours de la période 2019-2021. Les aspects essentiels en sont la mise en application d'une méthode interne globale pour les mécanismes de réclamation et de remontée de l'information ainsi que la sensibilisation des personnes touchées et la communication avec celles-ci.
57. En 2018, le PAM a exécuté un projet pilote de normalisation des processus et des outils pour la création et l'exploitation de mécanismes de réclamation et de remontée de l'information. Les enseignements tirés et les meilleures pratiques recensées au cours de cette expérimentation permettront d'élaborer un plan général d'exécution en 2019.

Exploitation et atteintes sexuelles et harcèlement et abus sexuels de la part des travailleurs humanitaires

58. Le Comité permanent interorganisations met l'accent sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et du harcèlement et de l'abus sexuels, car il considère que, dans le contexte de l'action humanitaire, les populations en proie à des crises doivent se sentir en sécurité et respectées. Il entend également s'assurer que les populations touchées peuvent bénéficier d'une protection et d'une assistance sans craindre l'exploitation ou les agressions commises par les travailleurs humanitaires, et que ces derniers se sentent soutenus, respectés et à même de fournir cette assistance dans des environnements opérationnels dépourvus de toute forme de harcèlement sexuel. Le PAM a pris part aux débats du Comité sur ce thème, au cours desquels il a fait part de son savoir-faire et de son expérience.
59. Comme il est chargé de la coordination de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles ainsi que du harcèlement et de l'abus sexuels à l'échelle de tout le PAM, le Bureau de la déontologie a démarré diverses activités en 2018, notamment les suivantes: administration du réseau mondial des coordonnateurs de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, soit au total 278 coordonnateurs et leurs suppléants dans l'ensemble des bureaux de pays et des bureaux régionaux; élaboration de la première formation en ligne des coordonnateurs du PAM relative à la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles; mise en place d'un groupe consultatif pluridisciplinaire sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles.
60. Pour améliorer l'efficacité et l'efficacé des mesures prises pour faire face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles ainsi qu'au harcèlement et à l'abus sexuels, le PAM a affecté des ressources financières supplémentaires au Bureau de l'Inspecteur général et des services de contrôle, à la Division des ressources humaines, au Bureau de l'Ombudsman, au Bureau

de la déontologie ainsi qu'à la Division de la communication, de l'action de sensibilisation et du marketing.

61. Dans le cadre de l'équipe spéciale chargée de la coordination concernant le harcèlement sexuel du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies, le PAM et l'UNICEF ont codirigé un groupe de travail qui a mis au point la base de données *ClearCheck*. Cette base de données permet de vérifier que des entités des Nations Unies ne recrutent pas d'individus ayant été licenciés par une autre entité des Nations Unies pour cause de harcèlement et d'abus sexuels ou d'exploitation et d'atteintes sexuelles ou ayant quitté une organisation avant qu'une enquête ou une procédure disciplinaire les concernant soit arrivée à son terme.

Protection humanitaire

62. À la suite de la publication du rapport d'évaluation de la politique du PAM relative à la protection humanitaire en mai 2018, le PAM a élaboré une nouvelle stratégie ambitieuse relative à la protection et à la responsabilité à l'égard des populations touchées applicable à son programme de travail 2019-2021. Cette stratégie comporte quatre domaines dans lesquels des mesures accélérées doivent être prises: analyse des risques liés à la protection et mise en œuvre de mesures d'atténuation; partenariats stratégiques avec des acteurs de la sécurité alimentaire et de la protection; systèmes et processus de prise en compte de la protection; efforts destinés à s'assurer que le PAM dispose des capacités requises au niveau des bureaux de pays, des bureaux régionaux et du siège. La stratégie a pour but de renforcer les moyens dont dispose le PAM pour analyser les risques qui se posent en matière de protection et les atténuer, et de recourir plus systématiquement à des dispositifs qui facilitent la communication bidirectionnelle avec les populations concernées.
63. Les indicateurs internes relatifs à la protection ont été actualisés pour qu'ils rendent compte d'une manière plus globale des problèmes de protection que rencontrent les bénéficiaires du PAM. Les nouveaux indicateurs rendent compte de la performance du PAM concernant la conception et l'exécution des programmes dans des conditions de sécurité et de dignité, et leur degré d'accessibilité pour les bénéficiaires.

Inclusion des personnes handicapées

64. Après avoir approuvé la Charte pour l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire, le PAM a signé la Charte pour le changement du Sommet mondial sur le handicap tenu à Londres en juillet 2018 et prend des mesures pour renforcer l'inclusion des personnes handicapées dans ses programmes. Un nouvel indicateur de produit a été ajouté au Cadre de résultats institutionnels pour connaître le nombre de femmes, d'hommes, de garçons et de filles handicapés recevant une assistance; la collecte de ces données va commencer en 2019.
65. En 2018, le PAM a déployé un conseiller principal sur le handicap chargé de recueillir les enseignements tirés dans les bureaux de pays sur la meilleure façon d'ajuster les programmes pour qu'ils prennent bien en compte les personnes ayant un handicap. Les enseignements tirés des missions réalisées au Liban, au Myanmar, en Ouganda, en République arabe syrienne, en République démocratique populaire lao, en République-Unie de Tanzanie, au Soudan du Sud et en Turquie seront documentés et communiqués aux autres bureaux de pays afin de développer l'apprentissage et les échanges fructueux entre les divers pays et régions. Le PAM a également élaboré des instructions opérationnelles à l'intention du personnel sur le dépistage du handicap afin de faciliter l'inclusion des personnes handicapées dans les programmes. Les enseignements tirés de ces missions serviront à améliorer ces directives.

V. Pleins feux sur les partenariats

66. Bien que de nombreux pays aient nettement réduit la faim et la dénutrition au cours des 25 dernières années, on observe une stagnation dans la plupart des pays touchés par un conflit. En 2018, le PAM a conclu un partenariat avec l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm en vue de recueillir des éléments factuels sur les liens entre conflit et famine. Une étude est en cours pour examiner à quels égards les programmes du PAM peuvent contribuer à la paix, comment ses opérations pourraient davantage renforcer la paix à l'avenir et comment ces contributions pourraient être évaluées.
67. En septembre 2018, le Directeur exécutif du PAM et le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés ont signé un additif relatif au partage des données au mémorandum d'accord global signé en 2011 par le PAM et le HCR, le plus récent d'une série d'engagements importants pris par ces deux organismes. Ces textes définissent un programme ambitieux pour passer de la simple coordination à un véritable partenariat, en jetant les bases de la mise en place de programmes conjoints et de l'interopérabilité de leurs systèmes.
68. En 2018, la collaboration entre le PAM et l'OMS a porté sur des interventions communes menées pour faire face à l'épidémie liée au virus Ebola en République démocratique du Congo et au choléra au Yémen, la collaboration dans le cadre du réseau mondial de chaînes d'approvisionnement en cas de pandémie, et des partenariats sur des initiatives mondiales, notamment le plan d'action mondial pour vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être pour tous. Conscient de la nécessité d'intensifier la coopération et d'intervenir plus rapidement et de façon plus cohérente face à une situation d'urgence, le Directeur exécutif du PAM et le Directeur général de l'OMS sont convenus en décembre 2018 d'élaborer un mémorandum d'accord stratégique.
69. Répondant à la demande accrue d'acteurs mondiaux de la santé, le PAM a également pris part à des projets liés à la santé avec des partenaires tels que l'OMS, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, le PNUD et World vision. Cet appui témoigne de l'engagement du PAM au regard de l'ODD 17 et montre ce qui peut être réalisé lorsque les partenaires des secteurs de l'action humanitaire, du développement et de la santé s'unissent pour agir. En République centrafricaine, par exemple, à l'appui du Fonds mondial et de ses partenaires World vision et la Croix-Rouge française, le PAM s'est chargé de la gestion des activités d'entreposage, de logistique et de livraison dans le pays. En 2018, il a transporté 160 tonnes de médicaments et de cargaisons sanitaires vers plus de 630 établissements de santé. Au Tchad, le PAM a épaulé le bénéficiaire du Fonds mondial, le PNUD, en se chargeant de l'entreposage et de la distribution de 876 300 moustiquaires traitées à l'insecticide pour prévenir le paludisme et améliorer le taux de survie des enfants.
70. Le Cadre de partenariat stratégique signé en 2018 entre le PAM et le Groupe de la Banque mondiale mise sur la complémentarité de la mission, de la structure et des activités des deux entités pour s'attaquer aux défis de l'action humanitaire et du développement. Le PAM a éliminé plusieurs obstacles systémiques ayant principalement trait aux modes de fonctionnement et de financement différents des deux entités dans les pays, qui avaient par le passé limité la possibilité pour les bureaux de pays d'engager des négociations avec le Groupe de la Banque mondiale ou de les mener à leur terme.

71. Bien conscient du rapport entre les moyens dont disposent les pays et la réalisation de leurs objectifs nationaux de développement, le PAM a continué d'assurer et d'appuyer le renforcement des capacités de diverses parties prenantes, adoptant une démarche axée sur l'ensemble de la société pour atteindre l'objectif Faim zéro. En 2018, il a poursuivi sa coopération avec la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge axée sur le renforcement des capacités, une initiative phare concernant la "localisation", qui montre que la collaboration peut contribuer à créer des sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge solides et durables, capables de s'acquitter de leur mission et d'appuyer le gouvernement pour faire face à l'insécurité alimentaire. Les investissements réalisés dans les sociétés nationales ont été adaptés à chaque contexte, visant à renforcer l'ensemble de l'organisation au lieu de se concentrer sur les moyens nécessaires à un programme donné. L'expérience de 2018 dans les quatre pays pilotes, à savoir le Burundi, le Pakistan, la République dominicaine et le Soudan, a apporté de nombreux enseignements fort utiles qui soulignent la nécessité d'élaborer une stratégie de sensibilisation et de mobilisation des fonds et d'informer davantage les partenaires sur les activités de renforcement des capacités que peut proposer le PAM. Une deuxième phase, prévue en 2019 dans de nouveaux pays, met l'accent sur l'engagement à long terme, le renforcement des capacités et le développement organisationnel des sociétés nationales.
72. Le Réseau mondial contre les crises alimentaires a été établi par l'Union européenne, la FAO et le PAM dans le but de lutter contre les causes profondes des crises alimentaires et nutritionnelles sous un angle humanitaire et dans l'optique du développement. Son travail s'articule autour de trois grands axes: obtenir des données factuelles grâce à la collecte d'informations et à la réalisation de travaux d'analyse de nature consensuelle; réaliser des investissements stratégiques pour prévenir les crises alimentaires et y faire face; et favoriser l'adhésion et la coordination sur le plan politique au profit de l'adoption de solutions intégrées aux problèmes d'insécurité alimentaire au niveau national, régional et mondial. La publication annuelle phare intitulée "Rapport mondial sur les crises alimentaires" a été établie en 2018 au titre du premier axe ci-dessus par le Réseau d'information sur la sécurité alimentaire³.

³ Rapport mondial sur les crises alimentaires 2019 (présenté par la Commission européenne à Bruxelles en avril 2019), <https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000104035/download/>.

Liste des sigles utilisés dans le présent document

FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	objectif de développement durable
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	organisation non gouvernementale
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance